

PROCÈS-VERBAL de la réunion du XXIII^e Congrès régulier, tenue du 14 au 18 avril 2008, au Centre des congrès de Québec, 900, rue Honoré Mercier à Québec, sous la présidence du confrère Michel Sawyer, président général.

OUVERTURE DU CONGRÈS

Le confrère Michel Sawyer, président général, prononce l'allocution d'ouverture du XXIII^e Congrès régulier. (Vous trouverez le texte de cette allocution à l'Annexe «A» du présent procès-verbal.)

Le confrère Michel Sawyer, président général, cède la présidence d'assemblée au confrère Gaétan Girard, vice-président.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture du Congrès**
 2. **Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle**
 3. **Adoption du procès-verbal du XXII^e Congrès de 2005**
 4. **Présentation du rapport du Comité d'élection**
 5. **Étude du rapport de l'Exécutif national**
 - 5.1 Prévisions budgétaires 2009 à 2012 (pour information)
 6. **Élections**
 - 6.1 Exécutif national (le mardi 15 avril, à 10 h)
 - 6.2 Comité national des femmes (le vendredi 18 avril, à 9 h)
 - 6.3 Comité national des jeunes (le vendredi 18 avril, à 9 h)
 7. **Étude du rapport du Comité national des femmes**
 8. **Étude du rapport du Comité national des jeunes**
 9. **Affaires nouvelles**
-
2. **ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE**

23-P- 1

Il est proposé par le confrère Martin Coulombe
Appuyé par le confrère Alain Vallières

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Vous trouverez à l'Annexe «B», la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle et à l'Annexe «C», la liste de celles titulaires d'une délégation participante.)

PROPOSITION ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU XXII^E CONGRÈS DE 2005

23-P- 2

Il est proposé par le confrère Pierre Gamache
Appuyé par la consœur Carole D'Ascola

Que l'on adopte le procès-verbal du XXII^e Congrès de 2005.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉLECTION

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, présente la première partie du rapport du Comité d'élection.

La consœur Marielle D'Astous, secrétaire du Comité d'élection, présente la deuxième partie du rapport.

5. ÉTUDE DU RAPPORT DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

➤ **Préambule**

1^{ER} AXE — LA DÉCONSTRUCTION DES SERVICES PUBLICS DE L'ÉTAT, PIÈCE PAR PIÈCE

LA PRIVATISATION PROGRESSIVE DES SERVICES PUBLICS

La consœur Lucie Martineau, vice-présidente, présente les paragraphes 1 à 20.

Ajournement à 11 h 45 Reprise à 13 h 25
--

<i>Le confrère Gaétan Girard, vice-président, poursuit la présidence d'assemblée.</i>
--

1. RECOMMANDATION N° 1

23-R- 3

Il est proposé par la consœur Lucie Martineau
Appuyée par le confrère Martin Coulombe

Que l'on adopte la recommandation n° 1 du rapport de l'Exécutif national, à savoir :

Que le SFPQ poursuive sa lutte contre la privatisation et contre la politique de non-renouvellement des effectifs et l'intègre dans son plan d'action du prochain cycle d'activité.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 4

Il est proposé par le confrère Pierre Gravel
Appuyé par le confrère Yvon Brault

Que l'on ajoute à la fin de la recommandation : « **et ce, en lien avec les orientations de la plateforme du SFPQ** ».

AMENDEMENT ADOPTÉ

Recommandation n° 1 amendée adoptée :

Que le SFPQ poursuive sa lutte contre la privatisation et contre la politique de non-renouvellement des effectifs et l'intègre dans son plan d'action du prochain cycle d'activité, **et ce, en lien avec les orientations de la plate-forme du SFPQ.**

3. PROPOSITION N° 1

23-P- 5

Il est proposé par la consœur Ginette Parenteau
Appuyée par la consœur Hélène Chouinard

Que le SFPQ poursuive sa lutte contre la privatisation et contre la politique de non-renouvellement des effectifs en démontrant par des analyses statistiques que la réduction des effectifs et la privatisation ne procurent pas d'économies à l'État.

PROPOSITION REJETÉE

4. PROPOSITION N° 2

23-P- 6

Il est proposé par la consœur Rosetta Bruno
Appuyée par la consœur Louise Grégoire

Que le SFPQ prépare un plan d'action pour lutter contre la privatisation et la politique de non-renouvellement des effectifs et que ce plan soit présenté au Conseil syndical de l'automne 2008.

PROPOSITION ADOPTÉE

5. PROPOSITION N° 3

23-P- 7

Il est proposé par la consœur Carole Carpentier
Appuyée par le confrère Normand Moreau

Que le SFPQ s'engage à faire des annonces promotionnelles dans les médias sous forme de publicité sur la défense des services publics, et ce, d'une façon ponctuelle.

PROPOSITION REJETÉE

Le confrère Gaétan Girard, vice-président, cède la présidence d'assemblée au confrère Michel Sawyer, président général.

LA SOUS-TRAITANCE DES SERVICES PUBLICS

La consœur Lucie Martineau, vice-présidente, présente les paragraphes 21 à 32.

1. RECOMMANDATION N° 2

23-R- 8

Il est proposé par la consœur Lucie Martineau
Appuyée par le confrère Mario Laberge

Que l'on adopte la recommandation n° 2 du rapport de l'Exécutif national, à savoir :

Que le SFPQ, dans sa lutte contre la sous-traitance, poursuive le développement de l'Observatoire de la sous-traitance et de la défense des services publics et qu'il en fasse une responsabilité locale.

Cette recommandation a été scindée en deux volets pour le vote :

1^{er} volet : Que le SFPQ, dans sa lutte contre la sous-traitance, poursuive le développement de l'Observatoire de la sous-traitance et la défense des services publics.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2^e volet : Et qu'il en fasse une responsabilité locale.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 9

Il est proposé par le confrère Bertrand Dumas
Appuyé par le confrère Raynald Fournier

Que l'on remplace «et qu'il en fasse une responsabilité locale» par : «et que le répondant local de l'Observatoire soit invité aux réunions de l'exécutif local».

**AMENDEMENT RÉGLÉ PAR L'ADOPTION
DE LA RECOMMANDATION N° 2**

DÉCENTRALISATION ET RÉGIONALISATION DES SERVICES PUBLICS

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS

AFFAIBLISSEMENT DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

La consœur Lucie Martineau, vice-présidente, présente les paragraphes 33 à 57.

1. RECOMMANDATION N° 3

23-R- 10

Il est proposé par la consœur Lucie Martineau
Appuyée par le confrère Daniel Racine

Que l'on autorise le SFPQ à s'engager avec le SISP (Secrétariat intersyndical des services publics) et d'autres organisations syndicales, le cas échéant, à former une force syndicale dans le cadre de la prochaine ronde de négociation.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 11

Il est proposé par le confrère Yvan Michaud
Appuyé par le confrère Jean-François Sylvestre

Remplacer «une force syndicale » par : «la plus large coalition syndicale au Québec».

**AMENDEMENT RÉGLÉ PAR L'ADOPTION
DE LA RECOMMANDATION N° 3**

23-P- 12

3. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par le confrère Pierre Gravel
Appuyé par le confrère Martin Hahndorff

Que l'on autorise le SFPQ à voir à ce que cette force syndicale puisse lancer une campagne d'information et de publicité pour les services publics au Québec avec des objectifs et des pratiques décidés en commun.

Et que cette campagne soit établie sur un certain nombre de caractéristiques telles que l'universalité des services, l'accessibilité, la continuité et la qualité du service, une meilleure fiscalité dans le financement des services publics, la qualité de l'emploi et les droits du travail.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR LA PROPOSITION DE RÉFÉRENCE AU CONSEIL DE NÉGOCIATION

4. PROPOSITION N° 2

23-P- 13

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Gabriel Bédard

De référer la proposition du confrère Pierre Gravel (campagne d'information et de publicité) au Conseil de négociation.

PROPOSITION ADOPTÉE

Suspension des travaux à 16 h 15

La consœur Lise Dionne, secrétaire générale, et le confrère Gaétan Girard, vice-président, quittent tous les deux pour la retraite et s'adressent aux délégations du Congrès.

DISCOURS DES CANDIDATES ET CANDIDATS AUX POSTES À L'EXÉCUTIF NATIONAL

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, ouvre la période des discours aux postes à l'Exécutif national en débutant par les postes à la vice-présidence.

Après tirage au sort, le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, donne la parole aux candidates et candidats selon l'ordre suivant : le confrère Paul de Bellefeuille, le confrère Christian Daigle, la consœur Lucie Grandmont, la consœur France Grégoire, la consœur Sylvie Vallières, le confrère Paul Pelletier, le confrère Daniel Landry, le confrère André Godbout, la consœur Denise Boileau et le confrère Jean-Pierre Milot. (Vous trouverez les textes de ces discours à l'Annexe «D» du présent procès-verbal.)

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, ouvre la période des discours pour le poste à la trésorerie générale et donne la parole au confrère Denis Turcotte. (Vous trouverez le texte de ce discours à l'Annexe «E» du présent procès-verbal.)

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, ouvre la période des discours pour le poste au secrétariat général et donne la parole au confrère Jacques Bouchard. (Vous trouverez le texte de ce discours à l'Annexe «F» du présent procès-verbal.)

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, ouvre la période des discours pour le poste à la présidence générale et après tirage au sort, il donne la parole à la consœur Julie Charron puis à la consœur Lucie Martineau. (Vous trouverez les textes de ces discours à l'Annexe «G» du présent procès-verbal.)

Ajournement à 18 h 15 Mardi 15 avril 2008, reprise à 9 h

6. ÉLECTIONS

6.1 Élections aux postes à l'Exécutif national

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, ouvre le débat à la présidence générale d'une durée d'une heure, avec les candidates à la présidence générale, soit les consœurs Julie Charron et Lucie Martineau.

Le confrère Stéphane Caron, du Service des communications au SFPQ, explique aux délégations la procédure de vote et l'utilisation du vote électronique.

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, procède à l'ouverture des élections aux postes à l'Exécutif national.

Poste à la présidence générale du SFPQ

La consœur Lucie Martineau présente sa candidature.

La consœur Julie Charron présente sa candidature.

La consœur **Lucie Martineau** est déclarée élue à la présidence générale du SFPQ.

Poste au secrétariat général du SFPQ

Le confrère Jacques Bouchard présente sa candidature.

Le confrère **Jacques Bouchard** est déclaré élu au secrétariat général du SFPQ par acclamation.

Poste à la trésorerie générale du SFPQ

Le confrère Denis Turcotte présente sa candidature.

Le confrère **Denis Turcotte** est déclaré élu à la trésorerie générale du SFPQ par acclamation.

Poste à la première vice-présidence du SFPQ

Le confrère Christian Daigle présente sa candidature.

Le confrère **Christian Daigle** est déclaré élu à la 1^{re} vice-présidence du SFPQ par acclamation.

Poste à la deuxième vice-présidence du SFPQ

Le confrère Paul Pelletier présente sa candidature.

La consœur France Grégoire présente sa candidature.

Le confrère **Paul Pelletier** est déclaré élu à la 2^e vice-présidence du SFPQ.

Poste à la troisième vice-présidence du SFPQ

La consœur Lucie Grandmont présente sa candidature.

La consœur **Lucie Grandmont** est déclarée élue à la 3^e vice-présidence du SFPQ par acclamation.

Poste à la quatrième vice-présidence du SFPQ

Le confrère André Godbout présente sa candidature.

La consœur Julie Charron présente sa candidature.

Le confrère Daniel Landry présente sa candidature.

Le confrère **André Godbout** est déclaré élu à la 4^e vice-présidence du SFPQ.

Poste à la cinquième vice-présidence du SFPQ

Le confrère Jean-Pierre Milot présente sa candidature.

La consœur Denise Boileau présente sa candidature.

La consœur **Denise Boileau** est déclarée élue à la 5^e vice-présidence du SFPQ.

Poste à la sixième vice-présidence du SFPQ

La consœur Sylvie Vallières présente sa candidature.

Le confrère Paul de Bellefeuille présente sa candidature.

Le confrère **Paul de Bellefeuille** est déclaré élu à la 6^e vice-présidence du SFPQ.

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, procède à l'assermentation des candidates et candidats élus à l'Exécutif national.

La consœur Lucie Martineau, nouvelle présidente générale, prononce l'allocution d'ouverture de la séance et *prend la présidence d'assemblée*.

5. ÉTUDE DU RAPPORT DE L'EXÉCUTIF NATIONAL (SUITE)

Reprise de l'étude du rapport de l'Exécutif national.

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère Christian Daigle, vice-président.

LA DÉCONSTRUCTION DE L'ÉTAT : AUSSI UNE QUESTION DE CULTURE

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, présente les paragraphes 58 à 62.

1. RECOMMANDATION N° 4

Il est proposé par la consœur Lucie Martineau
Appuyée par le confrère Louis Dubuc

Que l'Exécutif national évalue la reprise des travaux en organisation du travail lorsqu'un projet d'entente avec le gouvernement permettra d'y inclure les objectifs syndicaux suivants :

- ✓ La sauvegarde de l'emploi;

- ✓ Le maintien et l'amélioration des conditions de travail;
- ✓ La garantie des services à la population;
- ✓ L'amélioration de la qualité de vie au travail.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 1

23-P- 15

Il est proposé par la consœur Julie Charron
Appuyée par le confrère François Carra

Que le SFPQ mandate l'Exécutif national de retourner en organisation du travail suite à l'acceptation du gouvernement de former des comités sur la qualité de vie au travail.

**PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION
DE LA RECOMMANDATION N° 4**

3. PROPOSITION N° 2

23-P- 16

Il est proposé par le confrère Robert Sammon
Appuyé par le confrère Jacques Félix

Que les congressistes au XXIII^e Congrès ferment définitivement la porte aux travaux de l'organisation du travail tels qu'ils existaient dans le passé.

PROPOSITION REJETÉE

4. PROPOSITION N° 3

23-P- 17

Il est proposé par le confrère Martin Handorff
Appuyé par le confrère Jean Laporte

Que l'Exécutif national évalue la reprise des travaux en organisation du travail.

PROPOSITION REJETÉE

5. PROPOSITION N° 4

23-P- 18

Il est proposé par le confrère Robert Sammon
Appuyé par la consœur Suzanne Bédard

Que l'Exécutif national évalue la reprise des travaux en organisation du travail au moment jugé opportun.

**LA PROPOSITION EST JUGÉE IRRECEVABLE
PUISQU'ELLE EST LA MÊME QUE LA PROPOSITION N° 3**

6. EN AMENDEMENT

23-A- 19

Il est proposé par le confrère Michel Lévesque
Appuyé par la consœur Mariette Smith

Que l'on ajoute un nouvel élément à la recommandation n° 4 : «En créant une obligation de résultat pour les deux parties».

AMENDEMENT REJETÉ

7. EN AMENDEMENT

23-A- 20

Il est proposé par la consœur Carolle Carpentier
Appuyée par la consœur Annie Morin

De changer « évalue la reprise des travaux » pour « reprenne les travaux ».

AMENDEMENT ADOPTÉ

Proposition n° 4 amendée adoptée

Que l'Exécutif national **reprenne les** travaux en organisation du travail lorsqu'un projet d'entente avec le gouvernement permettra d'y inclure les objectifs syndicaux suivants :

- ✓ La sauvegarde de l'emploi;
- ✓ Le maintien et l'amélioration des conditions de travail;
- ✓ La garantie des services à la population;
- ✓ L'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le confrère Christian Daigle, vice-président, cède la présidence d'assemblée à la consœur Lucie Martineau, présidente générale.

2^e AXE — LA MOBILISATION EN LIEN AVEC NOTRE ORGANISATION ET LES MEMBRES QUI LA COMPOSENT, NOS ALLIANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES AINSI QU'AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

NOTRE CAPACITÉ À MOBILISER NOTRE STRUCTURE

FORMATION À CARACTÈRE OBLIGATOIRE, À NIVEAU, AVEC ÉVALUATION ET CERTIFICATION

La consœur Lucie Grandmont, vice-présidente, présente les paragraphes 63 à 74.

1. RECOMMANDATION N° 5

23-R- 21

Il est proposé par la consœur Lucie Grandmont
Appuyée par le confrère Maxime Daigle

Que l'on mette en place l'application de la formation obligatoire, à niveau, avec évaluation et certification.
(Réf. : Annexe 1 - Formation à caractère obligatoire, à niveau, avec évaluation et certification).

Cette recommandation est scindée en deux volets pour le vote :

1^{er} volet : Que l'on mette en place l'application de la formation obligatoire, à niveau, avec évaluation.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2^e volet : Et certification.

**LA RECOMMANDATION A ÉTÉ DISPOSÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT SUIVANT**

2. EN AMENDEMENT

23-A- 22

Il est proposé par le confrère Jean Barette
Appuyé par la consœur Rosetta Bruno

Que l'on mette en place l'application de la formation obligatoire, à niveau, avec évaluation et certification
reconnaissance des compétences.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Avant de voter sur cet amendement, la présidente d'assemblée a d'abord fait voter sur le désir de reconnaître — ou non — la formation de façon officielle. À la suite de l'acceptation par l'assemblée, le vote s'est porté sur le terme «reconnaissance des compétences». L'adoption de cet amendement a par le fait même disposé du terme «certification».

3. EN AMENDEMENT

23-A- 23

Il est proposé par le confrère François Lépine
Appuyé par le confrère Sébastien Lecours

Que l'on ajoute «et d'étendre la disponibilité de la formation dans un objectif de création de relève».

AMENDEMENT REJETÉ

4. EN AMENDEMENT

23-A- 24

Il est proposé par le confrère Sébastien Lecours
Appuyé par le confrère Jean-François Sylvestre

Ajouter «et d'établir un mécanisme de suivi de la formation reçue auprès des personnes nouvellement formées».

AMENDEMENT REJETÉ

5. PROPOSITION N° 4

23-P- 25

Il est proposé par le confrère Gabriel Bédard
Appuyé par la consœur Marjolaine Fontaine

Que les formateurs déjà en place n'aient pas, s'ils le veulent, à passer par le processus de qualification.

PROPOSITION REJETÉE

6. EN AMENDEMENT

23-A- 26

Il est proposé par le confrère Jean-François Sylvestre
Appuyé par le confrère Yvon Brault

À l'Annexe 1, que l'amélioration de la connaissance et de la capacité d'analyse des membres de la structure soit incluse dans la formation obligatoire.

AMENDEMENT REJETÉ

Ajournement à 18 h 25 Mercredi 16 avril, reprise à 9 h

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, poursuit la présidence de l'assemblée.

L'IMPORTANCE DE NOS ALLIANCES COMME OUTIL ET SOUTIEN À LA MOBILISATION

NOS ALLIANCES AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

La consœur Lucie Grandmont, vice-présidente, présente les paragraphes 75 à 96.

1. PROPOSITION N° 1

23-P- 27

Il est proposé par la consœur Carolle Carpentier
Appuyée par le confrère Victor Boutin

Que le SFPQ n'utilise que deux de ses délégations pour participer au prochain Congrès de l'Internationale des services publics (ISP).

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

23-P- 28

Il est proposé par le confrère Sébastien Gélinas
Appuyé par la consœur Esthelle Larouche

Que l'Exécutif national prévoie dans les prochains mois de faire connaître les lettres SISF — Secrétariat intersyndical des services publics — en proposant aux membres un concours afin de changer l'appellation pour le faire mieux connaître par ses membres, en collaboration avec les autres syndicats.

PROPOSITION REJETÉE

3. PROPOSITION N° 3

23-P- 29

Il est proposé par le confrère Michel Houle
Appuyé par la consœur Colette Champagne

Que le SFPQ profite des prochaines assemblées générales pour sensibiliser ses membres au SISF (Secrétariat intersyndical des services publics).

PROPOSITION ADOPTÉE

3^E AXE — LA RELÈVE SYNDICALE

PLAN DE RELÈVE

Le confrère Christian Daigle, vice-président, présente les paragraphes 97 à 106.

Ajournement à 11 h

Monsieur Grégor Murray, conférencier, fait une présentation sur les défis du syndicalisme. (Vous trouverez le texte de cette conférence à l'Annexe «H» du présent procès-verbal.)

Fin de la séance 12 h 15
Reprise à 13 h 30

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, poursuit la présidence d'assemblée.

1. RECOMMANDATION N° 6

23-R- 30

Il est proposé par le confrère Christian Daigle
Appuyé par le confrère Sébastien Lecours

Que l'on réalise un projet-pilote durant les deux prochaines années, dans certaines sections de trois grands centres urbains, afin d'accueillir les personnes nouvellement embauchées représentées par le SFPQ.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 7

23-R- 31

Il est proposé par le confrère Christian Daigle
Appuyé par le confrère Jean-François Sylvestre

Que l'Exécutif national soit mandaté afin d'appuyer le palier local quant au dépistage et au recrutement de nouveaux militants, en facilitant l'accès aux outils et en effectuant les suivis nécessaires, avec les régions, auprès des sections.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. EN AMENDEMENT

23-A- 32

Il est proposé par le confrère Steve Dorval
Appuyé par la consœur Annie Morin

Que l'Exécutif national, *en collaboration avec le palier régional*, soit mandaté afin d'appuyer le palier local quant au dépistage et au recrutement de nouveaux militants, en facilitant l'accès aux outils et en effectuant les suivis nécessaires, avec les régions, auprès des sections.

AMENDEMENT ADOPTÉ

4. EN SOUS-AMENDEMENT

23-A- 33

Il est proposé par le confrère Jean-Pierre Hardy
Appuyé par la consœur Claire Harvey

Ajouter à la suite de l'amendement : «et sur demande du palier régional».

SOUS-AMENDEMENT REJETÉ

5. PROPOSITION N° 1

23-P- 34

Il est proposé par le confrère Marcel Leblanc
Appuyé par la consœur Julie Charron

Dans le but de favoriser le recrutement et la formation de notre relève au niveau des dirigeants, dirigeantes, délégués et déléguées, que l'Exécutif national conçoive un projet-pilote à l'intention des sections. Ce projet pourrait minimalement comprendre : l'aménagement de procédures d'accueil, l'instauration d'une formation adaptée et enfin, l'encadrement et le suivi du projet.

De plus, dans le but de tenir compte des diverses réalités de nos sections respectives, l'expérience se déroulerait dans trois sections de trois régions différentes et ferait l'objet au minimum d'un rapport final après deux ans d'existence.

**PROPOSITION RÉGLÉE PAR LA PROPOSITION
DE RÉFÉRENCE AU CONSEIL SYNDICAL**

6. PROPOSITION N° 2

23-P- 35

Il est proposé par le confrère Jean-François Sylvestre
Appuyé par le confrère Mario Ferdinand

Que le SFPQ se donne les moyens d'entrer en vaste campagne de recrutement au cours du cycle d'activité 2008 à 2012.

**PROPOSITION RÉGLÉE PAR LA PROPOSITION
DE RÉFÉRENCE AU CONSEIL SYNDICAL**

SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

(article 7.13 des Règles de fonctionnement en Conseil syndical)

La consœur Lise Dionne demande aux délégations de l'assemblée d'accepter une nouvelle période d'annonces.

PROPOSITION ADOPTÉE AUX 2/3

7. PROPOSITION N° 3

23-P- 36

Il est proposé par la consœur Lise Dionne
Appuyée par la consœur Andrée Vendette

Que l'on réfère les propositions n^{os} 1 et 2, des confrères Marcel Leblanc et Jean-François Sylvestre, au Conseil syndical.

PROPOSITION ADOPTÉE

PLAN DE TRANSFERT D'ACQUIS ET DE CONNAISSANCES AUX POSTES CLÉS DES ÉLUS

Le confrère Jacques Bouchard, secrétaire général, présente les paragraphes 107 à 110.

1. RECOMMANDATION N° 8

23-R- 37

Il est proposé par le confrère Jacques Bouchard
Appuyé par le confrère Berthold Landry

Que l'on mette en place une démarche de transfert de l'expertise sur une base volontaire, et ce, pour tous les paliers de l'organisation par l'utilisation d'une pédagogie de type mentorat-coaching formation.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 9

23-R- 38

Il est proposé par le confrère Jacques Bouchard
Appuyé par le confrère Normand Moreau

Que l'on établisse un plan de formation de base pour les postes des personnes élues tant au palier régional qu'au palier national.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. EN AMENDEMENT

23-A- 39

Il est proposé par le confrère Sébastien Lecours
Appuyé par la consœur Lise Legendre

L'Exécutif national recommande d'établir un plan de formation de base **et de transfert des responsabilités** pour les postes des personnes élues tant au palier régional qu'au palier national.

AMENDEMENT ADOPTÉ

4. PROPOSITION N° 1

23-P- 40

Il est proposé par la consœur Micheline Martel
Appuyée par le confrère René Carrier

Qu'une banque de noms de personnes disponibles, libres et intéressées à faire du coaching soit créée à chaque palier de la structure afin de favoriser les personnes qui en font la demande, et que la création de cette banque soit vue comme un premier moyen d'application de la démarche de transfert de l'expertise.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR LA PROPOSITION DE RÉFÉRENCE AU CONSEIL SYNDICAL

5. PROPOSITION N° 2

23-P- 41

Il est proposé par la consœur Denise Boileau
Appuyée par le confrère Rémi Bolduc

Que la proposition n° 1, de la consœur Micheline Martel, soit référée au Conseil syndical.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère Christian Daigle, vice-président.

FÉDÉRATION ET DÉCONCENTRATION

POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE FÉDÉRATION DE SYNDICATS

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, présente les paragraphes 111 à 120.

1. RECOMMANDATION N° 10

23-R- 42

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par la consœur Carole D'Ascola

Que le SFPQ élabore les mécanismes nécessaires à la protection de nos unités d'accréditations existantes et à la syndicalisation de nouveaux groupes de salariées et salariés.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 43

Il est proposé par le confrère Conrad Groleau
Appuyé par le confrère Jean-Yves Soucy

Après le mot «existantes», ajouter «et si nécessaire à la création de nouvelles unités d'accréditation».

**AMENDEMENT JUGÉ IRRECEVABLE, CAR LA CRÉATION
DE NOUVELLES UNITÉS D'ACCREDITATION
EST DÉJÀ PRÉVUE DANS LES STATUTS**

3. EN AMENDEMENT

23-A- 44

Il est proposé par la consœur Carolle Carpentier
Appuyée par la consœur Rosetta Bruno

Ajouter à la fin : «tout en y mettant des balises».

**AMENDEMENT JUGÉ IRRECEVABLE PARCE QUE
DES BALISES SONT DÉJÀ PRÉVUES DANS LES STATUTS**

**L'INTÉGRATION AU SFPQ DES UNITÉS D'ACCREDITATION HORS FONCTION PUBLIQUE : VOLET INSTANCES
REPRÉSENTATIVES**

Le confrère Paul Pelletier, vice-président, présente les paragraphes 121 à 125.

1. PROPOSITION N° 1

23-P- 45

Il est proposé par le confrère Steve Dorval
Appuyé par le confrère Martin Coulombe

Que la délégation des unités hors fonction publique soit convoquée à deux rencontres annuelles ***pour chaque unité d'accréditation***, selon les besoins, sur une base régionale, sur une base nationale ***ou sur une base interrégionale***, si la répartition territoriale (géographique) des unités d'accréditation le justifie.

**PROPOSITION RETIRÉE ET LE RETRAIT
A ÉTÉ ACCEPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE**

2. PROPOSITION N° 2

23-P- 46

Il est proposé par le confrère Claude Lacroix
Appuyé par le confrère Michel Constantineau

Que les délégations des unités hors fonction publique soient convoquées à deux rencontres annuelles ou plus, sur une base régionale ou sur une base nationale.

PROPOSITION REJETÉE

3. PROPOSITION N° 3

23-P- 47

Il est proposé par le confrère Steve Dorval
Appuyé par le confrère Jean-Guy Munger

Que les délégations des unités hors fonction publique soient convoquées à deux rencontres annuelles, soit une sur une base nationale, et une sur une base régionale ou interrégionale.

PROPOSITION REJETÉE

La consœur Liliane Légaré demande la question préalable afin de passer directement au vote.
(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.1)

LA QUESTION PRÉALABLE EST ADOPTÉE AUX 2/3

La recommandation n° 11 du rapport de l'Exécutif national n'a pas été présentée; c'est plutôt une version modifiée qui l'a été, avant d'être retirée avec l'accord de la délégation du Congrès. La présidence explique qu'à la suite de cette décision, le mode de fonctionnement antérieur pour les réunions annuelles des unités hors fonction publique continue de s'appliquer.

Avis de motion — Reconsidération d'un vote pour obtenir une modification à l'ordre du jour

Le confrère Christian Daigle, président d'assemblée, indique aux délégations du Congrès qu'il ne peut donner suite à l'avis de motion déposé selon l'article 8.2.8 des Règles de fonctionnement en Conseil syndical — qui visait à modifier l'heure des discours des candidates et candidats au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes — puisque la demande de reconsidération vise à reconsidérer une décision prise lors d'une instance antérieure, soit lors du Conseil syndical des 24 et 25 janvier 2008. L'article 8.2.8 permet la reconsidération d'un vote pour annuler une décision prise depuis le début d'une instance.

L'avis de motion est jugé irrecevable.

FÉDÉRATION

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, présente les paragraphes 126 à 131.

1. RECOMMANDATION N° 12

23-R- 48

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Luc Légaré

Que le SFPQ poursuive sa réflexion sur la création possible d'une fédération et dépose au Conseil syndical de l'automne 2008 son plan de travail.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 49

Il est proposé par le confrère Luc Légaré
Appuyé par le confrère Martin Handorff

Ajouter après «une fédération» : «tout en envisageant aussi les autres formes possibles de regroupements».

**AMENDEMENT JUGÉ IRRECEVABLE PUISQUE
LES AUTRES FORMES DE REGROUPEMENT
NE SONT PAS PRÉVUES AUX STATUTS**

3. EN AMENDEMENT

23-A- 50

Il est proposé par le confrère Jean Meunier
Appuyé par le confrère Berthold Landry

Que le SFPQ poursuive sa réflexion sur la création possible d'une fédération **ou d'une confédération** et dépose au Conseil syndical de l'automne 2008 son plan de travail.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Ajournement à 18 h 15
Jeudi 17 avril, reprise à 9 h

Le confrère Christian Daigle, vice-président, poursuit la présidence d'assemblée.

Le confrère Christian Daigle, vice-président, cède la présidence d'assemblée à la consœur Lucie Martineau, présidente générale.

Avis de motion — Reconsidération d'un vote pour obtenir une modification à l'ordre du jour

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, annonce que le Comité de l'ordre du jour accepte de discuter la proposition de reconsidération du vote d'adoption de l'ordre du jour.

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, demande le vote pour modifier l'ordre du jour.

PROPOSITION ADOPTÉE AUX 2/3

1. PROPOSITION N° 1

23-P- 51

Il est proposé par le confrère André Bédard
Appuyé par la consœur Jocelyne Robert

Que l'on modifie l'ordre du jour afin que les discours des candidates et candidats au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes, prévus à 17 h 15, soient devancés à 16 h 30.

PROPOSITION REJETÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 52

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Daniel Racine

Que l'on modifie l'ordre du jour afin que les discours des candidates et candidats au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes, prévus à 17 h 15, soient devancés à **17 h**.

AMENDEMENT ADOPTÉ

DÉCONCENTRATION DU SFPQ : PÔLES EST / OUEST

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, présente les paragraphes 132 à 140.

1. RECOMMANDATION N° 13

23-R- 53

Il est proposé par le confrère Paul Pelletier
Appuyé par le confrère Mario Leclerc

Que l'on ne donne pas suite à la possibilité d'avoir deux points de services Est / Ouest en regard des critères évalués, dont l'impact sur les frais d'exploitation.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

NOMBRE DE REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Le confrère Christian Daigle, vice-président, présente les paragraphes 141 à 144.

1. RECOMMANDATION N° 14 MODIFIÉE

23-R- 54

Il est proposé par le confrère Christian Daigle
Appuyé par la consœur Mélanie Déziel

Que le nombre de représentantes et représentants régionaux soit établi selon le tableau ci-dessous :

RÉGIONS	NOMBRE DE REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX	PAM RÉGIONAL (2006)	PAM RÉGIONAL (2007)
Région 1	5	15 215	14 571
Région 2	3	9 569	9 284
Région 3	2	2 927	2 881
Région 4	2	2 925	2 857
Région 5	2	2 818	2 737
Région 6	3*	2 772	2 739
Région 7	2	1 461	1 427
Région 8	2	1 073	1 095

*Particularité territoriale
Voir 23-R-68

**Le vote secret est demandé par le confrère Berthold Landry.
La présidente demande à la délégation officielle si elle est favorable à la demande.**

LA DEMANDE EST ADOPTÉE PAR AU MOINS 10 % DE L'ASSEMBLÉE

Le vote est reporté au 18 avril 2008 afin de pouvoir profiter du système de votation électronique.

CONCLUSION

Le confrère Paul Pelletier, vice-président, présente les paragraphes 145 et 146.

1. PROPOSITION N° 1

23-P- 55

Il est proposé par le confrère Placide Bergeron
Appuyé par le confrère Luc Légaré

Que l'on actualise les budgets discrétionnaires en vertu des PAM au 30 novembre 2007 dans toutes les régions, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, et que l'on insère une allocation de territoire pour la relève, au montant de 2 500 \$, pour les régions dont les pôles opposés sont à plus de 500 kilomètres de distance.

PROPOSITION ADOPTÉE

Cette proposition a été scindée en deux volets pour le vote, et les deux volets ont été adoptés.

1^{er} volet : Que l'on actualise les budgets discrétionnaires en vertu des PAM au 30 novembre 2007 dans toutes les régions, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

2^e volet : Que l'on insère une allocation de territoire pour la relève, au montant de 2 500 \$, pour les régions dont les pôles opposés sont à plus de 500 kilomètres de distance.

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, indique aux délégations de l'assemblée que l'incidence monétaire est évaluée à environ 12 500 \$.

SITUATIONS D'EXCEPTION

(article 8.4.9 des Règles de fonctionnement en Conseil syndical)

Vu l'impact financier de la proposition du confrère Placide Bergeron, le confrère Denis Turcotte, trésorier général, demande aux délégations de l'assemblée d'accepter une nouvelle période d'annonces.

PROPOSITION ACCEPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 56

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Robert Brown

Pour le présent cycle d'activité, que l'on actualise les budgets discrétionnaires en vertu des PAM au 30 novembre 2007 dans toutes les régions, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, et que l'on insère une allocation de territoire pour la relève, au montant de 2 500 \$, pour les régions dont les pôles opposés sont à plus de 500 kilomètres de distance.

AMENDEMENT ADOPTÉ

PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

Il est proposé par le confrère Jacques Bouchard
Appuyé par la consœur Christiane Fortin

Que l'on adopte le rapport de l'Exécutif national, sous réserve des résultats du vote sur la recommandation n° 14 qui sera votée secrètement le 18 avril 2008.

PROPOSITION ADOPTÉE

<p>Ajournement à 11 h 50 Reprise à 13 h 15</p>
--

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, poursuit la présidence d'assemblée.

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, annonce les nouvelles responsabilités des membres de l'Exécutif national :

Christian Daigle	Négociation et Comité national des jeunes
Paul Pelletier	Classification et Information interne
Lucie Grandmont	Santé et sécurité, Recours en assurance-emploi, LATMP, Assurances collectives, APSAP, Maladies professionnelles, Harcèlement et violence, Condition féminine
André Godbout	Recours et Fondation des pompiers
Denise Boileau	Défense des services publics
Paul De Bellefeuille	Action politique et mobilisation
Denis Turcotte	Trésorerie générale et Protections des accréditations
Jacques Bouchard	Secrétariat général
Lucie Martineau	Présidence générale, Communications externes et Relations publiques

5.1 Prévisions budgétaires 2009 à 2012

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, présente le rapport sur les prévisions budgétaires 2009 à 2012, pour information.

7. ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES**INTRODUCTION**

La consœur Marie-Claire Baigner présente les paragraphes 1 à 18 du rapport du Comité national des femmes.

1. RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyée par la consœur Louise Bélanger

Que l'on évalue la possibilité de faire de la formation interrégionale pour les nouvelles responsables locales à la condition féminine.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2

23-R- 59

Il est proposé par la consœur Sylvie Tremblay-Mercier
Appuyée par la consœur Guylaine Ouellette

Que l'on développe un outil d'information sur des thèmes spécifiques.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

MOBILISATION DES FEMMES DANS L'ORGANISATION

CAP SUR LA PARITÉ

La consœur Madeleine Larouche présente les paragraphes 19 à 41 du rapport du Comité national des femmes.

1. RECOMMANDATION N° 3

23-R- 60

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyée par la consœur Louise Bélanger

Que les membres du Comité national des femmes et le Service de la condition féminine élaborent un projet-pilote afin de rencontrer les femmes de la région Québec – Chaudière-Appalaches et ce, en collaboration avec l'équipe régionale de la condition féminine.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 61

Il est proposé par le confrère Daniel Racine
Appuyé par le confrère Pierre-R. Caron

En collaboration avec l'équipe régionale de la condition féminine, que les membres du Comité national des femmes et le Service de la condition féminine élaborent un projet-pilote afin de rencontrer les femmes de la région Québec – Chaudière-Appalaches.

**AMENDEMENT RETIRÉ, ET LE RETRAIT
A ÉTÉ ACCEPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE**

CONGRÈS 2008 CNF — REPRÉSENTANTES RÉGIONALES ET ADJOINTES

La consœur Lise Dorais présente les paragraphes 42 à 47 du rapport du Comité national des femmes.

1. RECOMMANDATION N° 4

23-R- 62

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyée par la consœur Lucie Grandmont

Que les régions suivantes aient deux adjointes :

- Région 1 — Québec – Chaudière-Appalaches
- Région 2 — Montréal – Laval
- Région 5 — Laurentides – Lanaudière – Outaouais
- Région 6 — Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie et Les-Îles

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 63

Il est proposé par le confrère Mario Leclerc
Appuyé par le confrère Pierre Gamache

De biffer le premier picot de la recommandation : «Région 1 — Québec – Chaudière-Appalaches».

AMENDEMENT REJETÉ

3. EN CONTRE-PROPOSITION

23-P- 64

Il est proposé par le confrère Mario Leclerc
Appuyé par le confrère Conrad Groleau

Que chaque région décide du nombre de représentantes régionales adjointes à la condition féminine en fonction de leurs statuts complémentaires.

**CONTRE-PROPOSITION RETIRÉE ET LE RETRAIT
A ÉTÉ ACCEPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE**

Le confrère François-Éric Auger demande la question préalable afin de passer directement au vote.

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.1)

LA QUESTION PRÉALABLE EST ADOPTÉE AUX 2/3

HARCÈLEMENT SEXUEL ET VIOLENCE AU TRAVAIL

La consœur Madeleine Larouche présente les paragraphes 49 à 57 du rapport du Comité national des femmes.

DROITS PARENTAUX et CONCILIATION FAMILLE / TRAVAIL

La consœur Bianca Cordero présente les paragraphes 58 à 66 du rapport du Comité national des femmes.

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère Christian Daigle, vice-président.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES — 8 MARS

La consœur Marie-Claire Baigner présente les paragraphes 67 à 74 du rapport du Comité national des femmes.

CONDITIONS DE TRAVAIL et ÉQUITÉ SALARIALE

La consœur Bianca Cordero présente les paragraphes 75 à 84 du rapport du Comité national des femmes.

OMBUDSWOMAN

La consœur France Grégoire présente les paragraphes 85 à 89 du rapport du Comité national des femmes.

COLLABORATIONS EXTERNES ET CONCLUSION

La consœur Marie-Claire Baigner présente les paragraphes 90 à 102 du rapport du Comité national des femmes.

PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

23-P- 65

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyée par la consœur Lise Dionne

Que l'on adopte le rapport du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

HISTORIQUE DU TROISIÈME CYCLE D'ACTIVITÉ DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES et RÉALISATIONS ET ORIENTATIONS

La consœur Mélanie Déziel présente les paragraphes 1 à 7 du rapport du Comité national des jeunes.

1. RECOMMANDATION N° 1

23-R- 66

Il est proposé par la consœur Mélanie Déziel
Appuyée par le confrère François Carra

Que le Comité national des jeunes privilégie neuf rencontres par année, à raison de deux jours consécutifs par rencontre.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

La consœur Mélanie Déziel présente les paragraphes 8 et 9 du rapport du Comité national des jeunes.

1. RECOMMANDATION N° 2

23-R- 67

Il est proposé par la consœur Mélanie Déziel
Appuyée par la consœur France Grégoire

Que le SFPQ mette en place des mécanismes pour supporter le Comité national des jeunes dans l'accomplissement de son mandat.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

Suspension des travaux à 17 h

DISCOURS DES CANDIDATES AU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, ouvre la période des discours pour les postes au Comité national des femmes.

Après tirage au sort, le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, donne la parole aux candidates selon l'ordre suivant : la consœur Annie Dallaire, la consœur Nicole Pouliot, la consœur Michelle Huard, la consœur Jocelyne Robert, la consœur Madeleine Larouche, la consœur Louise Paré, la consœur Bianca Cordero et la consœur Marie-Claire Baigner. (Vous trouverez les textes de ces discours à l'annexe «I» du présent procès-verbal.)

DISCOURS DES CANDIDATES ET CANDIDATS AU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection ouvre la période des discours pour les postes au Comité national des jeunes.

Après tirage au sort, le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, donne la parole aux candidates et candidats selon l'ordre suivant : la consœur Catherine Maltais, la consœur Annie Morin, la consœur Mélanie Déziel, le confrère Sébastien Gélinas et le confrère Pierre Berthiaume. (Vous trouverez les textes de ces discours à l'Annexe «J» du présent procès-verbal.)

Ajournement à 18 h 10
Vendredi 18 avril, reprise à 9 h

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, reprend la présidence d'assemblée.

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, annonce l'ouverture des « polls de votation » sur la recommandation n° 14 modifiée du rapport de l'Exécutif national.

2. RECOMMANDATION N° 14 MODIFIÉE

Il est proposé par le confrère Christian Daigle
Appuyé par la consœur Mélanie Déziel

Que le nombre de représentantes et représentants régionaux soit établi selon le tableau ci-dessous :

RÉGIONS	NOMBRE DE REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX	PAM RÉGIONAL (2006)	PAM RÉGIONAL (2007)
Région 1	5	15 215	14 571
Région 2	3	9 569	9 284
Région 3	2	2 927	2 881
Région 4	2	2 925	2 857
Région 5	2	2 818	2 737
Région 6	3*	2 772	2 739
Région 7	2	1 461	1 427
Région 8	2	1 073	1 095

*Particularité territoriale
Voir 23-R-54

RECOMMANDATION REJETÉE

Le nombre de postes de représentantes et représentants régionaux reste donc inchangé.

6. ÉLECTIONS (SUITE)

6.2 Élections aux postes du Comité national des femmes

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, procède à l'ouverture des élections aux postes du Comité national des femmes.

Premier poste du Comité national des femmes

La consœur Marie-Claire Baigner présente sa candidature.

La consœur **Marie-Claire Baigner** est déclarée élue au 1^{er} poste du Comité national des femmes par acclamation.

Deuxième poste du Comité national des femmes

La consœur Madeleine Larouche présente sa candidature.

La consœur **Madeleine Larouche** est déclarée élue au 2^e poste du Comité national des femmes par acclamation.

Troisième poste du Comité national des femmes

La consœur Bianca Cordero présente sa candidature.

La consœur Michelle Huard présente sa candidature.

La consœur **Bianca Cordero** est déclarée élue au 3^e poste sur le Comité national des femmes.

Quatrième poste du Comité national des femmes

La consœur Annie Dallaire présente sa candidature.

La consœur Louise Paré présente sa candidature.

La consœur Nicole Pouliot présente sa candidature.

La consœur Michelle Huard présente sa candidature.

La consœur **Annie Dallaire** est déclarée élue au 4^e poste sur le Comité national des femmes.

Cinquième poste du Comité national des femmes

La consœur Jocelyne Robert présente sa candidature.

La consœur Louise Paré présente sa candidature.

La consœur **Jocelyne Robert** est déclarée élue au 5^e poste sur le Comité national des femmes.

6.3 Élections aux postes du Comité national des jeunes

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, procède à l'ouverture des élections aux postes du Comité national des jeunes.

Premier poste du Comité national des jeunes

La consœur Annie Morin présente sa candidature.

Le confrère Sébastien Gélinas présente sa candidature.

La consœur Catherine Maltais présente sa candidature.

La candidature du confrère Sébastien Gélinas est éliminée au premier tour.

Deuxième tour entre les consœurs Annie Morin et Catherine Maltais

La consœur **Annie Morin** est déclarée élue au 1^{er} poste du Comité national des jeunes.

Deuxième poste du Comité national des jeunes

La consœur Mélanie Déziel présente sa candidature.

La consœur Catherine Maltais présente sa candidature.

La consœur **Mélanie Déziel** est déclarée élue au 2^e poste du Comité national des jeunes.

Troisième poste du Comité national des jeunes

Le confrère Sébastien Gélinas présente sa candidature.

Le confrère Pierre Berthiaume présente sa candidature.

Le confrère **Sébastien Gélinas** est déclaré élu au 3^e poste du Comité national des jeunes.

Ajournement à 13 h 40
Reprise à 15 h

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, poursuit la présidence d'assemblée.

Le confrère André Bédard, président du Comité d'élection, procède à l'assermentation des candidates et candidats élus au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes.

Le confrère Michel Sawyer demande aux délégations de l'assemblée d'accepter une question de privilège.

QUESTION DE PRIVILÈGE :

Appui à MédiaMatinQuébec

Il est proposé par le confrère Michel Sawyer
Appuyé par le confrère Mario Laberge

Que le XXIII^e Congrès du SFPQ donne son appui entier aux 252 travailleuses et travailleurs du Journal de Québec en lock-out depuis le 22 avril 2007.

Que le XXIII^e Congrès exige du ministre du Travail, M. David Whissell, qu'il agisse directement dans le conflit du Journal de Québec afin que le droit à la négociation soit respecté et qu'il veille à ce que le conflit se règle par la conclusion de conventions collectives.

Que le XXIII^e Congrès autorise l'Exécutif national à prendre toutes les décisions nécessaires pour réaliser concrètement notre soutien aux travailleuses et aux travailleurs en lock-out du Journal de Québec.

Que le XXIII^e Congrès autorise l'Exécutif national, et ce, advenant une demande en ce sens de la part des syndicats en lock-out du Journal de Québec, de convenir d'un prêt sans intérêt pour les soutenir dans leur lutte.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES (SUITE)

Reprise de l'étude du rapport du Comité national des jeunes.

La consœur Annie Morin présente les paragraphes 10 à 16 du rapport du Comité national des jeunes.

1. RECOMMANDATION N° 3

23-R- 70

Il est proposé par la consœur Annie Morin
Appuyée par la consœur Sylvie Tremblay-Mercier

Que le SFPQ, dans le cadre du SISP (Secrétariat intersyndical des services publics) et en collaboration avec le Comité national des jeunes, fasse en sorte d'améliorer l'image des syndicats auprès des jeunes et de valoriser l'implication des membres dans la vie syndicale.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

Le confrère Sébastien Gélinas présente les paragraphes 17 à 20 du rapport du Comité national des jeunes.

1. RECOMMANDATION N° 4

23-R- 71

Il est proposé par la consœur Annie Morin
Appuyée par la consœur Johanne Morissette

Que le SFPQ, en collaboration avec le Comité national des jeunes, mette en place un système de reconnaissance du militantisme auprès de la relève syndicale.

**RECOMMANDATION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT SUIVANT**

2. EN AMENDEMENT

23-A- 72

Il est proposé par le confrère Robert Sammon
Appuyé par la consœur Louise Plamondon

Que le SFPQ, en collaboration avec le Comité national des jeunes, mette en place un système de reconnaissance du militantisme ***pour tous ceux et celles qui exercent une participation active.***

AMENDEMENT ADOPTÉ

La consœur Annie Morin présente les paragraphes 21 à 23 du rapport du Comité national des jeunes.

La recommandation n° 5 du rapport du Comité national des jeunes — Que le SFPQ, en collaboration avec le Comité national des jeunes, lors des prochaines négociations, fasse

reconnaître auprès de l'employeur le travail syndical — n'a pas été présentée puisqu'elle est jugée irrecevable étant donné qu'elle relève des instances de négociation.

1. RECOMMANDATION N° 6 MODIFIÉE

23-R- 73

Il est proposé par la consœur Annie Morin
Appuyée par le confrère Sébastien Lecours

Que le SFPQ, en collaboration avec le Comité national des jeunes, **évalue la possibilité et les coûts pour mettre** en place un projet d'école militante au cours du présent cycle d'activité.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-A- 74

Il est proposé par le confrère Gabriel Bédard
Appuyé par la consœur France St-Gelais

Que le SFPQ, en collaboration avec le Comité national des jeunes, évalue la possibilité et les coûts pour mettre en place un projet d'école militante au cours du présent cycle d'activité **et que ce projet soit déposé à un conseil syndical ultérieur pour adoption.**

AMENDEMENT ADOPTÉ

La consœur Suzette Tanguay demande la question préalable afin de passer directement au vote.
(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.1)

LA QUESTION PRÉALABLE EST ADOPTÉE AUX 2/3

La consœur Mélanie Déziel présente les paragraphes 24 à 26 du rapport du Comité national des jeunes.

La recommandation n° 7 du rapport du Comité national des jeunes — Que le SFPQ, lors de la prochaine négociation, revendique auprès du Conseil du trésor un mécanisme afin d'octroyer des postes permanents pour les employés occasionnels et saisonniers ainsi qu'une possibilité de promotion pour les employés déjà en poste — n'a pas été présentée puisqu'elle est jugée irrecevable étant donné qu'elle relève des instances de négociation.

La consœur Annie Morin présente les paragraphes 27 et 28 du rapport du Comité national des jeunes.

1. RECOMMANDATION N° 8

23-R- 75

Il est proposé par la consœur Mélanie Déziel
Appuyée par le confrère Richard Caron

Que le SFPQ, en collaboration avec le Comité national des jeunes, ajoute au plan conciliation famille / travail le volet militantisme syndical tel qu'adopté dans la recommandation n° 13 du rapport de l'Exécutif national au Congrès de 2005.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

CONCLUSION

Le confrère Sébastien Gélinas présente les paragraphes 29 et 30 du rapport du Comité national des jeunes.

ANNEXE

La consœur Mélanie Déziel présente l'addenda au rapport du Comité national des jeunes.

PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

23-P- 76

Il est proposé par le confrère Sébastien Gélinas

Appuyé par le confrère Pierre Berthiaume

Que l'on adopte le rapport du Comité national des jeunes.

PROPOSITION ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

1. PROPOSITION N° 1

23-P- 77

Il est proposé par le confrère Germain Benoît

Appuyé par la consœur France St-Gelais

À la veille de la retraite du confrère Michel Morin, tous les représentants et représentantes régionaux techniques, soit Michel Jadot, Mario Leclerc, Yvon Brault, Normand Moreau, Germain Benoît, Berthold Landry, Madeleine Comeau et France St-Gelais désirent souligner l'excellence du travail effectué par le confrère Michel Morin comme représentant régional technique de la région 8.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, prononce le discours de fermeture du XXIII^e Congrès régulier 2008. (Vous trouverez le texte de ce discours à l'Annexe «K» du présent procès-verbal.)

La présidente générale remercie toutes les personnes qui ont déposé leur candidature, souligne les départs à la retraite et remercie ceux et celles qui quittent.

Ajournement à 17 h 40

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la préparation du procès-verbal, mesdames Nathalie Richard, Lucie Tessier, Nicole Tremblay et Chantal Sanscartier (révision), au secrétariat mesdames Hélène Picard, Paulette Grenier et Lina Fleury, à l'enregistrement mesdames Lise Lapointe, Paulette Grenier et Lina Fleury, à la reprographie messieurs Richard Audet et Benoît Pelchat, à l'accueil madame Suzanne Fleury ainsi que toutes les personnes lors de l'inscription des délégations.

**JACQUES BOUCHARD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Liste des documents remis au XXIII^e Congrès:

- Rapport de l'Exécutif national addenda pages 25 et 26
- Rapport de l'Exécutif national annexe 6
- Rapport de l'Exécutif national, pages explicatives
- Rapport du Comité des élections
- Rapport du Comité national des jeunes
- Rapport du Comité national des jeunes addenda
- Rapport du Comité national des femmes
- Addenda au rapport du Comité national des femmes – tableau féminité
- Questions à la Présidence générale au Congrès
- Prévisions budgétaires 2009-2012
- Annexe 1 Formation
- Annexe 2 Plan d'action SISP
- Annexe 3 Plan de relève – Service de la recherche
- Annexe 4 Mentorat
- Annexe 5 Services Pôles Est et Ouest
- Annexe 6 Tableau des économies potentielles
- Liste des secrétaires, scrutateurs et scrutatrices
- Fiches des candidatures et bottin
- Ordre du jour du Congrès
- Carton de votation
- Cocarde
- Liste préliminaire des délégations officielles et participantes
- Carton de votation
- Timbres de stationnement
- Formulaire de réclamation de dépenses
- Formulaire de frais de garde (si demandé)